

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (à partir du point 1.2), Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL (jusqu'au point 1.1 inclus), Pascal HAURY par Bernard BOURGIE, Nathalie JOLIVET par Michel BEAL, Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Béatrice DREVET par Yvon VALEYRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 24 présents (et 18 présents pour le point 1-1)

NOMBRE DE VOTANTS : 29 (sauf pour le point 1-1 : 22 VOTANTS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2022_DM_034 du 23 décembre 2022

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition d'installations sportives (terrain de football synthétique) à passer avec la ligue de football AURA et le District de football Haute Loire, à titre gratuit,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention de délégation de service public du Château Seigneurial d'Aurec sur Loire à la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2023_DEL_001

En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. VIAL pour Mme TEYSSIER, M. BOURGIE pour M. HAURY, M. ARNAUD, M. ROUSSET, M. BOURGIE et Mme PARRAT se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Personne Morale Organisatrice des « Energies Renouvelables » - Opérations Photovoltaïques en autoconsommation collective – Désignation des représentants de la ville - Autorisation – 2023_DEL_002

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II –AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Débat d’Orientation Budgétaire 2023 – 2023_DEL_003

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales a pris acte que le débat d’orientation budgétaire 2023 s’est tenu.

2-2 Participation obligatoire des communes concernées aux frais de fonctionnement des écoles publiques d’Aurec sur Loire – 2023_DEL_004

Avis favorable à l’unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre des contrats et convention de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l’année 2023 – Rajout tarification du Château seigneurial et du Parc Aqualudique – 2023_DEL_005

Avis favorable à l’unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Projet d’aménagement du Parc Paysager du Château et ses Alentours : Demande de subventions – 2023_DEL_006

Avis favorable à l’unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III -TRAVAUX

3-1 Réhabilitation du château d’Aurec sur Loire et Aménagement des abords : Avenants à passer pour différents lots – 2023_DEL_007

Avis favorable à l’unanimité (Pour : 26 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. VALEYRE pour Mme DREVET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV – INFORMATIONS

V – QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 21h00

Fait à Aurec sur Loire,
Le 31 janvier 2023

Le Maire,
Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 02/02/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (à partir du point 3.1), Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD (arrivé au point 1.3), Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON (arrivée au décision du Maire), Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSENET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Florence TEYSSIER par Pascal HAURY (jusqu'au point 2.2 inclus), Sébastien ARNAUD par Bernard BOURGIE (jusqu'au point 1.2 inclus)

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 25 présents (et 21 présents pour le point 1-1)

NOMBRE DE VOTANTS : 29 (sauf pour le point 1-1 : 22 VOTANTS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 30 janvier 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_001 du 31 janvier 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes (12 500 €) et au Département (3 000 €) pour le Festival de la Teinturerie de 2023 - Edition#4,

Décision du Maire n° 2023_DM_002 du 1er février 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" (25 817 €) pour la création de 2 réserves incendie (dépenses estimées à 32 272 € HT),

Décision du Maire n° 2023_DM_003 du 1er février 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" (120 000€) pour l'Eclairage Public et le projet de rénovation du parc lumineux en système LED (dépenses estimées à 150 000€ HT),

Décision du Maire n° 2023_DM_004 du 1er février 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" (160 000€) pour la rénovation de la toiture du Gymnase de Chazournes (dépenses estimées à 200 000€ HT),

Décision du Maire n° 2023_DM_005 du 1er février 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" (335 049€) pour un projet d'Autoconsommation collective : Installation et pose de panneaux photovoltaïques

sur des bâtiments publics (dépenses estimées à 670 099 € HT),

Décision du Maire n° 2023_DM_006 du 13 février 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché de prestations similaires à passer avec DOUSSON pour le lot 24 « Travaux d'adaptation électrique suite à la mise en service du château d'Aurec sur Loire » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du château Seigneurial d'Aurec sur Loire et Aménagements des Abords, pour un montant de 15 190,09 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_007 du 16 février 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le groupement Victor MIRAMAND (mandataire) / Atelier Confins-Paysage et Urbanisme pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification du parc du château seigneurial d'Aurec sur Loire, pour un montant de 24 450,00 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_008 du 23 février 2023

Ayant pour objet la demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre du "Fonds Vert" (103 600 €) pour la construction d'une ombrière ou d'un abri de stockage au centre technique municipal permettant l'implantation de panneaux photovoltaïques (dépenses estimées à 129 500 € HT)

Décision du Maire n° 2023_DM_009 du 13 mars 2023

Ayant pour objet la sélection des 4 candidats retenus pour la 2ème phase de la consultation « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire »,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de la Base de Loisirs – Aurec Sports et Ports de location/plaisance à passer avec la Société Publique Locale Loire Semène Loisirs (SPL) – 2023_DEL_008

En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL, M. HAURY (pour lui et pour Mme TEYSSIER), M. ROUSSET, M. BOURGIE (pour lui et pour M. ARNAUD) et Mme PARRAT se sont déportés et n'ont pas pris part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Approbation du rapport 2022 de la Commission Accessibilité – 2023_DEL_009

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-3 Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal – intégration réforme publicité des actes juillet 2022 – 2023_DEL_010

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-4 Création d'une commission « Sport » : Désignation des représentants – 2023_DEL_011
Nombre de vote pour la liste Ensemble pour l'Avenir : 23 votes → 8 sièges : M. DIONET, Mme CUSSONNET, M. HAURY, Mme GOMEZ, M. BEAL, Mme GRANGER, M. DEVUN, Mme MONCHANIN,
Nombre de vote pour la liste Aurec Grandir Vivre et Travailler : 6 votes → 2 sièges : M. FERRET, M. VALEYRE.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

1-5 Centre Communal d'Actions Sociales : Mise à jour des membres suite à une démission – 2023_DEL_012

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de cette désignation d'office.

1-6 Adhésion au CIPRO43 pour l'année 2023 – 2023_DEL_013

Il est rappelé que Mme TEYSSIER, membre du CIPRO43 ne peut prendre part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II – PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2023_DEL_014

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Rapport Social Unique 2021 – 2023_DEL_015

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III – AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Compte de Gestion des receveurs 2022 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

Budget Général de la Commune : 2023 DEL 016

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2023 DEL 017

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2023 DEL 018

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2023 DEL 019

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2023 DEL 020

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2023 DEL 021

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2023 DEL 022

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Compte Administratifs 2022 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes – *Claude VIAL en tant que Maire est sorti de la salle du conseil le temps des votes* – *Présentation et présidence de l'assemblée par M. Pascal HAURY*

Budget Général de la Commune : 2023 DEL 023

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2023 DEL 024

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2023 DEL 025

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2023 DEL 026

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2023 DEL 027

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2023 DEL 028

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2023 DEL 029

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-3 Affectation des résultats de fonctionnement 2022 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Communal et Budgets Annexes

Budget Général de la Commune : 2023 DEL 030

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2023 DEL 031

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2023 DEL 032

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2023 DEL 033

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2023 DEL 034

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2023 DEL 035

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2023 DEL 036

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-4 Budgets Primitifs 2023 : Présentation et vote du budget général de la commune et de ses budgets annexes

Budget Général de la Commune : 2023 DEL 037

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Maison Médicale : 2023 DEL 038

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Restaurant Scolaire : 2023 DEL 039

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Camping : 2023 DEL 040

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Commerces : 2023 DEL 041

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Autopartage : 2023 DEL 042

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Petit Train Touristique : 2023 DEL 043

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe Energies Renouvelables : 2023 DEL 044

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-5 Fiscalité Directe Locale : Votes des taux d'imposition 2023 : Taxe d'habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie – 2023_DEL_045

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-6 Taxe locale sur la Publicité Extérieure : Tarifs Maximaux 2023 applicables au 01/01/2024 – 2023_DEL_046

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-7 Participation obligatoire 2023 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – 2023_DEL_047

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-8 Attribution des subventions 2023 aux associations et divers organismes – 2023_DEL_048 à 2023_DEL_092 : *Les élus membres d'une des associations ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.*

Avis favorable à l'unanimité (Pour : L'ensemble des votants ; Contre : 0 ; Abstention : 1 pour la subvention de l'OSA – M. CHAMPAVERE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-9 Provision 2023 pour admission en non-valeur – 2023_DEL_093

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-10 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 - Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57 (Budget Général de la Commune et Budget Annexe Restaurant Scolaire)

Budget Général de la Commune : 2023 DEL 094

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

Budget Annexe « Restaurant Scolaire » : 2023 DEL 095

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-11 Equipements numériques des salles de réunions et de l'accueil de la Mairie : Demande d'une subvention LEADER – 2023_DEL_096

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-12 Développement marketing territorial pour l'atlas de la biodiversité : Demande d'une subvention LEADER – 2023_DEL_097

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-13 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre des contrats et convention de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2023 – Rajout tarification du Jardin Aqualudique et de l'Épicerie du Camping – Modification tarification de la Base de Loisirs – Complément tarification du Château– 2023_DEL_098

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV - URBANISME-AFFAIRE FONCIERE

4-1 Cession de la parcelle AC 63 aux propriétaires de la parcelle voisine AC 64 dans le cadre d'une régularisation – 2023_DEL_099

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-2 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée B 0465 dans le cadre des chemins forestiers – 2023_DEL_100

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

4-3 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée D 114 dans le cadre des chemins forestiers – 2023_DEL_101

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V - TRAVAUX

5-1 Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire – prime à verser aux 4 candidats retenus pour la 2ème phase de la consultation – 2023_DEL_102

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

VI –INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 22h07

Fait à Aurec sur Loire,
Le 28 mars 2023

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 29/03/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Caroline MONCHANIN, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN-ROYON, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Florence TEYSSIER, Sébastien ARNAUD par Nathalie JOLIVET, Laurent ROUSSET par Joëlle GOMEZ, Pauline GRANGER par Maryse PARRAT, Alexandre VERGNON par Clotaire DOMGA KEMGNI, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE,

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 23 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie VARILLON

I -URBANISME - AFFAIRE FONCIERE

1-1 Acte de vente à passer avec le Groupe Lidl pour la cession de la parcelle cadastrée A1 160 – 2023_DEL_103

Avis favorable à la majorité (Pour : 26 ; Contre : 2 - M. CHAMPAVERE, M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE ; Abstention : 1 – M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II –INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 18h45

Fait à Aurec sur Loire,
Le 30 mars 2023

Le Maire

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 04/04/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Nathalie JOLIVET, Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET par Joëlle GOMEZ, Michel BEAL par Bernard BOURGIE

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 23 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu des séances du 27 mars 2023 et du 29 mars 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_010 du 20 mars 2023

Ayant pour objet la signature d'une ligne de trésorerie à passer avec le Crédit Mutuel du Sud-Est pour un montant de 1 000 000 € afin de maîtriser les flux financiers et permettre un assouplissement des rythmes de paiement,

Décision du Maire n° 2023_DM_011 du 23 mars 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et de services associés des PDL C5-C1 (Lot ELEC FLEX 3-UGAP) avec la société ENGIE,

Décision du Maire n° 2023_DM_012 du 28 mars 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec la société TREMA TP pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière aux lieux-dits « Bois du Château » - « Le Pied » - « Le Plat de Mourier » - « Les Barlares » - « Les Patureaux » - « Les Hivers » - « Montayas » sur la Commune d'Aurec sur Loire, pour un montant de 139 000,00 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_013 du 28 mars 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat pour la protection fonctionnelle des Agents et des Elus avec SMACL ASSURANCES, pour une cotisation annuelle pour 2023 de 210,63 HT soit 236,48 € TTC,

Décision du Maire n° 2023_DM_014 du 30 mars 2023

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 12 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire, pour l'actualisation du montant de subvention accordée pour l'année 2023 (42 400€),

Décision du Maire n° 2023_DM_015 du 03 avril 2023

Ayant pour objet la reprise de 3 concessions arrivées à échéance dans le cimetière d'Aurec sur Loire à partir du 3 mai 2023,

Décision du Maire n° 2023_DM_016 du 03 avril 2023

Ayant pour objet la signature d'un accord cadre de service pour le transport scolaire – Ligne 012.07 à passer avec JACCON, dans le cadre des marchés de transport scolaire lancés par la Région Auvergne Rhône Alpes à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un montant maximum de 601 122 € HT pour une durée de 48 mois,

Décision du Maire n° 2023_DM_017 du 04 avril 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de location pour la mise à disposition du local sis 531 rue de Chazournes à passer avec M. Daniel LESSINGER, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 et renouvelable par tacite reconduction d'année en année, pour un montant de loyer mensuel de 269 € pour l'année 2023 révisable par décision du conseil municipal,

Décision du Maire n° 2023_DM_018 du 27 avril 2023

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 13 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire ayant pour objet principal l'actualisation de son article 2 relatif aux modalités de versement des subventions,

Décision du Maire n° 2023_DM_019 du 27 avril 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat de formation professionnelle à passer avec Bateau Ecole-Libération Nautic pour la formation « Permis Côtier et Fluvial » à l'attention du personnel communal, pour un montant de 1 334,00 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_020 du 04 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'adhésion à l'UGAP pour la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du dispositif ELEC 2025, passés sur le fondement d'accords-cadres,

Décision du Maire n° 2023_DM_021 du 04 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable tacitement à passer avec les propriétaires des parcelles cadastrées AM 109 et 396,

Décision du Maire n° 2023_DM_022 du 04 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'école primaire publique d'Aurec sur Loire auprès de la Communauté de Communes Loire Semène pour la période estivale 2023, à titre gratuit,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Désignation des jurés d'assises au titre de l'année 2024 – 2023_DEL_104

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Convention d'adhésion à passer avec la Fondation 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2023– 2023_DEL_105

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

II – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Recettes de police : Demande d'une subvention départementale – 2023_DEL_106

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0) *Mme Florence Teyssier en tant que Conseillère Départementale ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-2 Admissions en non-valeur – 2023_DEL_107

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-3 Transports Scolaires : Approbation de la tarification pour l'année scolaire 2023-2024 et du règlement intérieur de la Région Auvergne Rhône Alpes – 2023_DEL_108

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

2-4 Développement marketing territorial pour l'Atlas de la biodiversité : Ajustement de la demande de subvention LEADER – 2023_DEL_109

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

III – AFFAIRES FONCIERES

3-1 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée B 1251 dans le cadre des chemins forestiers – 2023_DEL_110

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

3-2 Déclassement du domaine public d'une partie de la place de la Fontaine et intégration dans le domaine privé de la commune – 2023_DEL_111

Avis favorable à la majorité (Pour : 26 ; Contre : 2 - M. VALEYRE et M. CHAMPAVERE ; Abstention : 1 – M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

IV – TRAVAUX

4-1 Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes relatif à la mission de préfiguration des projets communaux, accompagnement de la ville d'Aurec sur Loire pour le choix des équipes de maîtrise d'œuvre nécessaires à la conduite des projets communaux, suivi exécution et réception des travaux : Attribution du marché (lot unique)– 2023_DEL_112

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la délibération.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 20h30

Fait à Aurec sur Loire,
Le 23/05/2023

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 25/05/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Lucie VARILLON, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Sébastien DIONET par Claude VIAL, Maryse PARRAT par Bernard BOURGIE,

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 27 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 – 2023_DEL_113

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

La Séance est levée à 19h20

Fait à Aurec sur Loire,

Le 13/06/2023

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 15/06/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD (arrivé au point 5.1), Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE (départ après le point 2-4), Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Sébastien ARNAUD par Pascal HAURY (jusqu'au point 4-3 inclus), Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Maryse PARRAT par Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN par Marcel PAULET, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Yvon VALEYRE par Pierre FERRET (à partir du point 3-1), Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Patrice PEYRARD

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 28

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 22 mai 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_023 du 23 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire d'un montant de 67 688,00 € avec un taux d'intérêt annuel fixe de 4,19 % sur 15 ans dans le cadre du financement des investissements 2023 au budget annexe « commerces »,

Décision du Maire n° 2023_DM_024 du 23 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire d'un montant de 1 007 600,00 € avec un taux d'intérêt annuel fixe de 4,19 % sur 15 ans dans le cadre du financement des investissements 2023 au budget général de la Commune d'Aurec sur Loire,

Décision du Maire n° 2023_DM_025 du 23 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations avec 2 lignes de prêt pour un montant de 655 104,00 € avec un taux d'intérêt annuel fixe de 3,79 % sur 20 ans dans le cadre du financement des investissements 2023 au budget annexe « Energies Renouvelables »,

Décision du Maire n° 2023_DM_026 du 23 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire avec le groupement SARL AJ ARCHITECTES (mandataire) et

les co-traitants SARL Trait d'Union, SARL Bois Conseil, SARL Guivibat Ingénierie, SAS GBA&CO, SAS GBA Energies, pour un montant estimatif de rémunération de 141 300 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_027 du 29 mai 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat ayant pour objet principal l'abonnement au service d'utilisation du Logiciel illiwap pour une durée d'un an à compter du 1/07/2023 renouvelable 3 fois un an et pour un montant annuel d'abonnement de 1 200 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_028 du 08 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat NAVIMUT NAVIGATION pour la navigation de plaisance avec la société SMACL ASSURANCES, pour un montant annuel de cotisation 2023 de 262,43 € TTC,

Décision du Maire n° 2023_DM_029 du 19 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le groupement B INGENIERIE (mandataire) - Atelier Confins-Paysage et Urbanisme (cotraitant) – 1 Pas de côté (cotraitant) pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la Place de l'Eglise d'Aurec sur Loire, pour un montant total de prestation de 26 640,00 € HT,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Approbation du Rapport d'Activités 2022 de la Communauté de Communes Loire Semène – 2023_DEL_114

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Modifications des statuts de la Société Publique Locale (SPL) Loire Semène Loisirs – 2023_DEL_115

En tant que membre de la SPL Loire Semène Loisirs, M. VIAL (pour lui et pour Mme TEYSSIER), M. HAURY (pour lui et pour M. ARNAUD), M. ROUSSET, M. BOURGIE (pour lui et pour Mme PARRAT) se sont déportés et n'ont pas pris part au vote – nombre de votants : 21)

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Adhésion à la Personne Morale Organisatrice (PMO) des « Energies Renouvelables » – 2023_DEL_116

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Lancement d'une consultation publique pour le dossier de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire – 2023_DEL_117

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-5 Convention à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène et les 7 communes membres pour la réalisation de « Chantiers Jeunes » dans le cadre du CISPD – 2023_DEL_118

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II -AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Maison des Jeunes et la Culture d'Aurec sur Loire : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – 2023_DEL_119

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Boule Amicale de Semène : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement – 2023_DEL_120

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-3 Association de la Médiathèque d'Aurec sur Loire et de l'Université pour Tous : Attribution d'une subvention exceptionnelle – 2023_DEL_121

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-4 Budget Général de la Commune : Décision modificative n° 1 – 2023_DEL_122

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. CHAMPAVERE, M. FERRET ET M. FERRET pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

Départ de M. VALEYRE – pouvoir donné M. FERRET

III -AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

3-1 Acquisition des parcelles de terrains cadastrées D 0157 et D 0145 dans le cadre des chemins forestiers – 2023_DEL_123

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée C 633 – 2023_DEL_124

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Compromis de vente à passer avec des porteurs de projet d'un cabinet de kinésithérapie pour une partie de la parcelle actuellement cadastrée AL 397 – 2023_DEL_125

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 1 – M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 – M. FERRET et M. FERRET pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Cession d'une parcelle de terrain cadastrée AM 117 – 2023_DEL_126

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV - TRAVAUX

4-1 Projet locaux commerciaux avec logements en R+1 Place de la Fontaine : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à passer avec la SA HLM Batir et Loger et cession selon une division en copropriété – 2023_DEL_127

Avis favorable à la majorité (Pour : 25 ; Contre : 1- M. CHAMPAVERE ; Abstention : 2 M. FERRET et M. FERRET pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Réhabilitation du château d'Aurec sur Loire et Aménagement des abords – Travaux scénographiques et réalisation du parcours muséographique : Avenants à passer pour les lots 16, 18 et 19 – 2023_DEL_128

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. CHAMPAVERE, M. FERRET et M. FERRET pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-3 Réhabilitation du château d'Aurec sur Loire et Aménagement des abords – Avenant n° 4 à passer pour le lot 8 – 2023_DEL_129

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 – M. CHAMPAVERE, M. FERRET et M. FERRET pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Projet d'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AM 339

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a ouvert les discussions avec le propriétaire de la parcelle AM 339 (plan annexé au rapport) pour l'acquisition éventuelle d'une partie de cette parcelle, soit environ 1 400 m², pour un montant de cession de 150,00 €/m² afin d'y réaliser un parking avec une capacité d'environ 40 places.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pris acte de cette information et est sur le principe d'accord pour que Monsieur le Maire poursuive les discussions avec OVIVE et l'OPAC 43.

Arrivée de Sébastien ARNAUD à 20h50.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Base de loisirs : M. le Maire déclare que le jardin aqualudique, sur le peu de jours d'ouverture au vu des conditions météo, a connu le succès. Le week end dernier, il y a eu plus de 350 personnes et les entrées ont dû être régulées en faisant patienter les clients. La consommation d'eau par rapport à la piscine est très faible, et les consommations gaz et électricité sont moindres étant donné que le système ne fonctionne pas en continu mais seulement quand il est mis en route. Pour les tarifs, une réflexion d'ajustement pourrait être menée notamment sur la question d'abonnement pour des familles du territoire qui souhaiteraient venir à plusieurs reprises. L'idée n'étant pas de faire du profit. Sur les matinées, il est enregistré beaucoup de demandes de privatisation pour des groupes organisés type crèches, centres de loisirs... en fonction de la météo et en cas de fortes chaleurs, la SPL testera éventuellement des soirées VIP. Il revient sur l'aléa à l'ouverture : l'entreprise qui a terminé le chantier a omis de remettre les bouchons sur les retours d'eau à la Loire et le circuit d'eau s'est donc vidé.
- Château : M. le Maire indique le travail se met en place progressivement. Dimanche matin un groupe de 38 personnes d'une association était en visite. Des écoles du Chambon Feugerolles ont été accueillis. Les retours sont actuellement favorables. Il faudra 2 à 3 ans pour faire décoller ce lieu.

La Séance est levée à 21h00.

**Fait à Aurec sur Loire,
Le 04/07/2023**

Le Maire,

Claude WAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 06/07/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 1.1), Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Pascal HAURY (jusqu'à la lecture des décisions), Caroline MONCHANIN par Pauline GRANGER, Sébastien DIONET par Christophe DEVUN, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST par Elisabeth MOULIN,

EXCUSES NON REPRESENTES : Josiane JANISSET, Christelle RASPILAIRE

ABSENT : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 27

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 3 juillet 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_030 du 29 juin 2023

Ayant pour objet une demande de subvention à l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert » (240 000 € sollicité) pour la rénovation de la toiture du Gymnase de Chazournes (montant prévisionnel de travaux 302 000 € HT) – décision qui se substitue à la décision du maire n° 2023_DM_004 du 01/02/2023,

Décision du Maire n° 2023_DM_031 du 29 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec le gérant du commerce LCV Cycles pour l'année 2023 et renouvelable tacitement d'année en année pour l'exploitation d'une terrasse devant le magasin,

Décision du Maire n° 2023_DM_032 du 29 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec le gérant du commerce CELEMA pour l'année 2023 et renouvelable tacitement d'année en année pour l'exploitation d'une terrasse devant le magasin,

Décision du Maire n° 2023_DM_033 du 03 juillet 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de location pour la mise à disposition du local dit « L'ouvroir » sis 11 rue du prieuré à passer avec le gérant du commerce « La Fine Réserve » à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour un montant de loyer mensuel gratuit pour l'année 2023 et révisable pour les années suivantes par délibération du conseil municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_034 du 18 juillet 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de logement de secours pour le logement situé dans le bâtiment dit « La Maison Caleyron » au 149 rue du Verger à compter du 1er Août 2023 pour une durée de 3 mois pour un montant de loyer mensuel de 250,00 € toutes charges comprises,

Décision du Maire n° 2023_DM_035 du 1er août 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de location pour la mise à disposition du local sis 64 rue des Allières à passer avec l'association « Les Restos du Cœur » à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année à titre gratuit,

Décision du Maire n° 2023_DM_036 du 1er août 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention de location pour la mise à disposition du local sis 64 rue des Allières à passer avec l'association « l'ULR CGT » à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année à titre gratuit,

Décision du Maire n° 2023_DM_037 du 11 août 2023

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 14 à la convention d'objectifs à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire afin d'intégrer la subvention exceptionnelle de 55 000 € octroyée à la MJC pour l'année 2023,

Décision du Maire n° 2023_DM_038 du 17 août 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat avec la SAS GESCIME pour renouveler le contrat de prestation de services et de maintenance du logiciel de gestion des cimetières GESCIME pour une durée de 3 ans à compter du 30/08/2023 pour un montant annuel de 557,58 € HT la première année et révisable annuellement selon l'indice Syntec,

Décision du Maire n° 2023_DM_039 du 21 août 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le Bureau Alpes Contrôles pour la mission de contrôle technique relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire, pour un montant de 5 645,00 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_040 du 21 août 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le Bureau Alpes Contrôles pour la mission de coordination SPS relative à la construction d'une halle couverte à Aurec sur Loire, pour un montant de 5 731,25 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_041 du 29 août 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation précaire de mise à disposition d'un terrain communal privé (partie terrain AM 215) à titre gratuit à compter du 01/10/2023 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année auprès des propriétaires des parcelles attenantes AM 212-213-214 – Rue des marronniers,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Société Publique Locale Loire Semène Loisirs : Rapport d'Activités 2022 – 2023_DEL_130

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Renouvellement de la convention fleurissement 2023-2026 à passer avec la Communauté de Communes Loire Semène – 2023_DEL_131

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à passer avec le Département de la Haute Loire pour les permanences d'accueil physique du public sur la commune d'Aurec sur Loire – 2023_DEL_132

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des Effectifs : Mise à jour – 2023_DEL_133

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Admissions en non-valeur – Budget Général de la Commune – 2023_DEL_134

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Cessions de 2 véhicules – 2023_DEL_135

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Budget Général : Décision modificative n° 2 – 2023_DEL_136

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Subvention exceptionnelle d'exploitation 2023 pour un séjour pédagogique supplémentaire du Collège Public des Gorges de la Loire – 2023_DEL_137

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV -AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Convention de réservation à passer avec Bâtir et Loger pour le passage en gestion de flux des logements réservés 35 rue des allières – 2023_DEL_138

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Désaffectation de la Place de la Fontaine – 2023_DEL_139

Avis favorable à la majorité (Pour : 24 ; Contre : 3 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, M. FERRET ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-3 Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la place/l'usoir sis Rue de la Loire – 2023_DEL_140

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-4 Cession des parcelles nouvellement créées de l'usoir Rue de la Loire auprès des propriétaires des parcelles AM 109 et AM 396 – 2023_DEL_141

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-5 Avenant n° 2 au bail emphytéotique à passer avec l'OPAC 43 pour extraire une partie de parcelle issue de la parcelle AL 396 – 2023_DEL_142

Avis favorable à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-6 Cession d'une partie de terrain de 975 m² issue de la parcelle AL 396 et d'une partie de terrain de 565 m² issue de la parcelle AL 397 aux porteurs de projet d'un cabinet de kinésithérapie – 2023_DEL_143

Avis favorable à la majorité (Pour : 23 ; Contre : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

RAS

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Réseaux : M. PEYRARD souligne un problème de tampon vers les cèdres bleus qui rend la chaussée très glissante
M. le Maire indique que les agents techniques iront voir et précise que s'il s'agit d'un tampon d'eau alors l'information sera donnée à la Communauté de Communes Loire Semène compétente sur ce domaine.
M. PEYRARD rajoute que la chaussée vers le rond-point des pompiers est dangereuse et qu'un cycliste est tombé dernièrement.
M. le Maire précise que les agents techniques iront voir également.

- Festival de la Teinturerie : M. PEYRARD s'interroge sur le coût de préparation des murs de street art comme celui le long de la départementale ?
M. le Maire précise que ce mur n'appartient pas à la commune mais ni au département ni au riverain du dessus. C'est un mur de soutènement. Il indique que la sous couche a été faite en régie et le busage du fossé par une entreprise. A la fin du festival, le fossé sera refait et la terre servira aux futurs parkings qu'il est prévu de faire. Le coût s'élève à quelques milliers d'euros.

- Police Municipale : M. PEYRARD demande si l'intervention de la police municipale se limite aux frontières d'Aurec sur Loire. M. le Maire rappelle que dans le cadre de ses missions la police est compétente sur le territoire d'Aurec sur Loire mais qu'elle peut être amenée à en sortir : exemple : gendarmerie de monsitrol, Police municipale de Firminy...

La Séance est levée à 21h05.

**Fait à Aurec sur Loire,
Le 19/09/2023**

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 22/09/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET (arrivé au point 1.1), Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL, Nathalie JOLIVET par Joëlle GOMEZ, Caroline MONCHANIN par Alexandre VERGNON, Pauline GRANGER par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Laura GRIMA, Stéphanie CUSSONNET par Maryse PARRAT, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSE NON REPRESENTE : 0

ABSENT : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 19 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 18 septembre 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_030 du 29 juin 2023

Ayant pour objet une demande de subvention à l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert » (240 000 € sollicité) pour la rénovation de la toiture du Gymnase de Chazournes (montant prévisionnel de travaux 302 000 € HT) – décision qui se substitue à la décision du maire n° 2023_DM_004 du 01/02/2023,

Décision du Maire n° 2023_DM_031 du 29 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec le gérant du commerce LCV Cycles pour l'année 2023 et renouvelable tacitement d'année en année pour l'exploitation d'une terrasse devant le magasin,

Décision du Maire n° 2023_DM_032 du 29 juin 2023

Ayant pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec le gérant du commerce CELEMA pour l'année 2023 et renouvelable tacitement d'année en année pour l'exploitation d'une terrasse devant le magasin,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Ouverture d'une Maison France Service à Aurec sur Loire – labellisation - 2023_DEL_144

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) : Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif, assainissement non collectif SPANC et Alimentation en Eau Potable (RPQS) – approbation – 2023_DEL_145

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2024 – 2023_DEL_146

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 - M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET, M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-4 Désignation du référent déontologue des élus locaux – 2023_DEL_147

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Rapport Social Unique 2022 – 2023_DEL_148

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Service d'Autopartage : Définition du nom de la communauté et approbation de la tarification du service au 1er novembre 2023 – 2023_DEL_149

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Programme Voirie 2024 : Demande de subvention DETR/DSIL 2024 – 2023_DEL_150

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Création d'une halle couverte : Demande de subventions DETR/DSIL 2024, LEADER, Régionale, Départementale, Fibois – 2023_DEL_151

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Développement du système de vidéo-protection sur la commune : Demande de subventions DETR/DSIL 2024 ou FIPDR 2024 et Régionale – 2023_DEL_152

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-5 Salle supplémentaire du Château d'Aurec sur Loire : Demande d'une subvention LEADER – 2023_DEL_153

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET et M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-6 Fixation du loyer mensuel relatif à la mise à disposition du local sis A 215 auprès de l'Association « Les Pages du Château », librairie associative – 2023_DEL_154

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV -AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Compromis de vente à passer avec les porteurs de projet d'un cabinet de kinésithérapie – 2023_DEL_155

Avis favorable à la majorité (Pour : 24 ; Contre : 2 – M. CHAMPAVERE et M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE ; Abstention : 2 – M. PEYRARD et M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Convention de réservation à passer avec Le Toit Forézien pour le passage en gestion de flux des logements réservés 94 chemin de la Moure – 2023_DEL_156

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Calendrier Prévisionnel 2024 : conseils municipaux – commissions – CCAS - conseils communautaires

Monsieur le Maire indique aux élus que le calendrier prévisionnel 2024 des conseils municipaux, commissions, et conseils communautaires est annexé au rapport. Les dates prévisionnelles du CCAS sont en cours d'être définies.

5-2 Statistiques des services de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de la gendarmerie ont récemment communiqué des données statistiques sur la commune d'Aurec sur Loire. Le constat est plutôt bon à ce jour, les nombres d'intervention sont stables voire en légère baisse. La seule évolution est celle des violences intra conjugales.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Terrain VINSON : M. PEYRARD demande ce qu'il en est de l'acquisition du terrain VINSON. M. le Maire rappelle la complexité de ce dossier avec plus d'une trentaine d'héritiers. Il est précisé que la succession est toujours en cours. La notification d'ordonnance d'expropriation rectificative a été adressée à l'ensemble des héritiers ainsi qu'au service de la publicité foncière pour l'enregistrement au fichier immobilier cet été. Il est précisé que le traitement de ce type de dossier peut prendre plus d'une année.

- Terrain du Nautic : Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plus de 10 ans le juge d'expropriation avait estimé ce terrain à 80 000 € mais le propriétaire ne souhaitant pas vendre à ce prix-là à la commune. Dernièrement il a fait savoir son accord pour vendre à ce prix à la commune. Une réflexion est en cours car en cas d'achat, derrière il faudra démolir pour nettoyer et sécuriser le site. Avant de dépenser 80 000 € dans l'achat de ce bien, il faut faire faire les diagnostics de démolition afin d'avoir une estimation plus précise du coût de la démolition car le bâtiment est amianté. Il rajoute que l'Etat s'est engagé à financer 100 % de la démolition dans la limite de 200 000 €.

M. PEYRARD estime qu'on aura le même problème que la salle des fêtes qui vient de brûler dans la zone industrielle.

Monsieur le Maire rappelle que le site avait été fermé début d'été pour problème de sécurité et de sonorisation. Il indique que le propriétaire est effectivement face à une problématique. En étant en zone inondable il ne peut que reconstruire à l'identique les éléments déclarés en respectant une cote inondable, soit pour l'installation d'un coffret électrique à plus de 1,80 m de hauteur du sol. Monsieur le Maire conclut sur le fait que ce dossier risque de prendre du temps, il y a en plus la question des assurances.

La Séance est levée à 20h50.

**Fait à Aurec sur Loire,
Le 31/10/2023**

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 03/11/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY (arrivé au point 3.5), Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD (arrivé au point 0.1), Caroline MONCHANIN (arrivée au point 1.1) Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Claude VIAL (jusqu'au point 3.4), Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET (jusqu'au point 0.1à), Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Maryse PARRAT, Alexandre VERGNON par Laurent ROUSSET, Marie BONNAVAND par Christophe DEVUN, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE

EXCUSE NON REPRESENTE : 0

ABSENT : 0

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 30 octobre 2023 et le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2023_DM_045 du 27 octobre 2023

Ayant pour objet la mise à jour de l'institution de la régie de recettes marchés et droits de place (décision qui se substitue à la décision n° 2021_DM_018 du 17/05/2021),

Décision du Maire n° 2023_DM_046 du 14 novembre 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat d'utilisation de la plateforme CLEM' et des services associés dans le cadre du service d'Autopartage, à compter du 01/11/2023 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois 2 ans et pour un montant annuel de 8 425,92 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_047 du 15 novembre 2023

Ayant pour objet la signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre à passer avec le groupement GBA&CO (mandataire)-GBA Energies-SARL ROCHARD, pour les travaux de rénovation énergétique et de la toiture du gymnase de chazournes à Aurec sur Loire, pour un montant total de 28 437,15 € HT,

Décision du Maire n° 2023_DM_048 du 16 novembre 2023

Ayant pour objet la signature d'un marché avec le groupement SAS CROISEE D'ARCHI (mandataire) – SARL TISSIER – SARL DECARE – SAS ILTEC pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire, pour un montant total de 36 195,00 € HT,

0 -RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Arrivée de Sébastien ARNAUD.

0-1 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du château d'Aurec sur Loire à la SPL Loire Semène Loisirs : approbation – 2023_DEL_189

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention entre la commune d'Aurec sur Loire et le Département de la Haute Loire pour le financement de la restauration des collégiens altiligériens du collège public d'Aurec sur Loire — 2023_DEL_157

Arrivée de Caroline MONCHANIN.

Mme Florence TEYSSIER en tant que conseillère départementale ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Lancement d'une consultation publique pour le dossier de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire – mise à jour des dates de consultation – 2023_DEL_158

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - PERSONNEL COMMUNAL

2-1 Tableau des effectifs : Mise à jour – 2023_DEL_159

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-2 Règlement Intérieur : Approbation – 2023_DEL_160

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

III - AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Tarifs et redevances communaux au 1er janvier 2024 – 2023_DEL_161 (budget général) – 2023_DEL_162 (budget annexe Restauration Scolaire)

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-2 Tarifs votés par la commune et mis en œuvre dans le cadre du contrat de gestion par la SPL Loire Semène Loisirs pour l'année 2024 – 2023_DEL_163

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE, M. PEYRARD – M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-3 Approbation des tarifs d'utilisation des matériels lors des travaux effectués en Régie au 1er janvier 2024 – 2023_DEL_164

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-4 Budgets de la commune : Sections Investissements : autorisation d'ouverture de crédits budgétaires 2024 – 2023_DEL_165

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

Arrivée de Pascal HAURY.

3-5 Provision comptable pour créance douteuse - Reprise provision suite admissions en non-valeur – 2023_DEL_166

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-6 Bons Auro : Actualisation et précision de l'intervention sociale à destination du personnel communal – 2023_DEL_167

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-7 Bons Auro : Actualisation et précision de l'intervention sociale à destination des clubs et sportifs de la commune – 2023_DEL_168

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-8 Cession de 2 véhicules à moteur immatriculés CF-440-LS et DA-523-FH auprès d'un particulier – 2023_DEL_169

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-9 Association Les Chats Libres d'Aurec : Demande d'une subvention exceptionnelle pour des charges liées au local communal – 2023_DEL_170

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-10 Association Les Archers des Bords de Loire : Demande d'une subvention exceptionnelle – 2023_DEL_171

M. FERRET et M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE, en tant que membre de l'Association ne prennent pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-11 Budget Annexe « Commerces » : Décision modificative n° 1 – 2023_DEL_172

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-12 Budget Annexe « Maison Médicale » : Décision modificative n° 1 – 2023_DEL_173

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

3-13 Subventions exceptionnelles 2023 accordées aux Associations-Clubs sportifs aurécois – 2023_DEL_174 à 2023_DEL_186

Il est rappelé que les élus membres d'une des associations ne prennent pas part au vote pour l'association concernée. (M. DIONET pour Aurec Boxe, M. PEYRARD pour Handball Loire Semène, M. FERRET et M. CHAMPAVERE pour M. VALEYRE pour Les Archers des Bords de Loire)

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

IV -AFFAIRES FONCIERES-URBANISME

4-1 Nouvel adressage : Désignation et numérotation d'une voie supplémentaire « Impasse des Daphnées » – 2023_DEL_187

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

4-2 Accord donné à la SCI SPECTRE 43 pour signer un avenant à son contrat de sous location avec la Société RHC 43 – 2023_DEL_188

M. BEAL ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 28 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

V – INFORMATIONS DIVERSES

5-1 Marché public global de performance pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance de 5 installations photovoltaïque en autoconsommation collective sur le territoire de la ville d'Aurec sur Loire

Monsieur le Maire informe les élus que suite au travail d'analyse des offres de ce matin avec le bureau d'études il a été convenu d'ouvrir une nouvelle phase de négociation pour permettre aux 3 candidats en lice de clarifier certains montants de leur offre.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- 6-1 Projet Commerce de la Place de la Fontaine :
M. CHAMPAVERE s'interroge sur l'avancée du projet de commerce.
Monsieur le Maire indique que la commune est toujours en attente d'une date du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand pour les recours quant au projet LIDL.
Pour ce qui est du projet de commerce de la place de la Fontaine, l'architecte désigné par Bâtir et Loger devrait proposer dans les semaines à venir des esquisses. On ne manquera pas des les communiquer en commission d'urbanisme.

Il rajoute que la commune vient de recevoir un recours d'un riverain sur la délibération portant sur le déclassement de la place au Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

- 6-2 Autopartage :
M. PEYRARD aurait entendu dire que la voiture sans permis ne ferait plus parti de l'offre d'autopartage.
Monsieur le Maire explique qu'il reste à régler la problématique de l'assurance pour ce véhicule avant de pouvoir le mettre dans le parc d'autopartage. Il indique que la société CLEM garantit dans son contrat les assurances pour les véhicules hormis pour les véhicules sans permis.
- 6-3 Halle couverte :
Mme JANISSET demande si la vidéo de présentation sur la halle couverte qui a été diffusée en commission urbanisme pourrait être partagée car elle montre très bien le projet.
En direct du conseil la vidéo a été lancée.

La Séance est levée à 20h20.

Fait à Aurec sur Loire,
Le 12/12/2023



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 14/12/2023